

Fiche action 2.3.1

Axe 2	Une Région plus verte
Objectif spécifique 2.3	Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du RTE-E

Action 2.3.1 : Systèmes, réseaux, stockages intelligents

La production d'énergie renouvelable (EnR) est par nature intermittente, diffuse, et décentralisée. Aussi, au-delà de la production, l'enjeu est d'optimiser la consommation des énergies renouvelables sur nos territoires, ses usages, et de favoriser leur intégration dans les réseaux énergétiques. Cette intégration renforcée passe par trois axes de travaux majeur :

- La flexibilité de la demande énergétique ;
- Le stockage à différente échelle d'unité et de temps ;
- L'interconnexion entre les différents réseaux et vecteurs énergétiques.

L'objectif de la présente action est de soutenir le développement de solutions innovantes relatives à ces enjeux. L'arrivée des premiers parcs éoliens offshore en région, le déploiement continue de nouvelles unités de production de biogaz, d'installation photovoltaïque et éolienne participeront de manière prépondérante à l'augmentation de la production énergétique régionale et renforceront les besoins d'une gestion « intelligente » des réseaux énergétiques.

Enfin, l'hydrogène est un vecteur énergétique puissant par sa capacité à relier les énergies et les réseaux entre eux (de l'électricité au gaz et inversement), à pouvoir remplacer le pétrole comme combustible décarboné pour le secteur du transport, et à être produit localement à partir d'eau, d'électricité ou de ressources naturelles comme le chanvre, le bois...

Par son rôle grandissant, inscrit à la fois dans la stratégie européenne, française ou régionale, de la présente action vise à soutenir des actions ciblées sur cette filière émergente.

Actions soutenues

Le FEDER soutiendra :

- Les réseaux et systèmes énergétiques intelligents permettant de relier la production EnR aux usages locaux, l'adaptation des réseaux pour faciliter l'injection des EnR sur les réseaux, l'adaptation des EnR pour participer aux services réseaux, l'optimisation des réseaux et l'interaction entre eux ;
- Le management de l'énergie, la gestion de la flexibilité et d'effacement : à l'échelle de quartier, de communes ;

- Le développement de l'éclairage public intelligent dans une démarche de transition énergétique grâce aux nouvelles technologies de pilotage ;
- Le développement du stockage énergétique notamment via l'hydrogène vert.

Pour l'ensemble des actions soutenues, les dépenses éligibles seront les investissements spécifiques dédiés : travaux, équipements et études afférentes. Ces études pourront intégrer l'assiette éligible uniquement si les travaux sont réalisés dans la durée du programme.

Les études réglementaires obligatoires et les études de faisabilité ne sont pas éligibles au FEDER.

Critères de sélection des projets

- Les projets seront sélectionnés au regard de leur cohérence avec les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) et des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et de la stratégie régionale Hydrogène.
- Une priorité sera donnée aux projets favorisant une meilleure intégration des énergies renouvelables (stockage, gestion de la flexibilité en production/consommation, conversion d'énergie...), utilisant des technologies performantes ou innovantes et s'inscrivant dans une perspective de marché en développement.
- L'appréciation des projets soutenus se fera notamment au vu des critères suivants :
 - o Diversité et pertinence des sources d'EnR mises en œuvre ;
 - o Caractère innovant des systèmes ou de la démarche mis en œuvre ;
 - o Plus-value environnementale apportée par le projet vis-à-vis d'un projet similaire (maîtrise de la demande énergétique, faible consommation de ressources naturelles, économie circulaire...) ;
 - o Viabilité et réalisme technique, économique et financier du projet ;
 - o Prise en compte des enjeux d'acceptabilité, d'intégration territoriale, de coopération avec les parties prenantes, d'implication citoyenne dans le portage, le développement, le financement et l'exploitation du projet.

Des critères complémentaires pourront être adoptés dans l'hypothèse où cette action ferait l'objet d'appels à projets dédiés.

Les critères de sélection pourraient être amenés à évoluer en fonction de la réglementation en vigueur et/ ou de l'évolution des technologies. Les critères de sélection applicables seront ceux en vigueur à la date du dépôt du dossier.

Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires envisagés sont :

Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux, associations, établissements d'enseignement et de recherches, acteurs économiques...

La priorité d'intervention du FEDER est le soutien à des investissements portés par des organismes publics ou des PME.

Modalités de financement

Taux FEDER	De 20% à 50% maximum du coût total éligible Si l'opération relève d'un régime d'aides notifié ou d'un cadre normatif spécifique, il sera possible de déroger au taux indiqué.
Maximum de l'aide FEDER	1 500 000 €
Minimum de l'aide FEDER	200 000 €
Autres dispositions	-

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- RCO023 : Systèmes numériques de gestion de réseaux énergétiques intelligents (nombre de systèmes)

Indicateurs de résultat :

- RCR033 : Utilisateurs raccordés aux systèmes de distribution d'électricité intelligents (nombre d'utilisateurs finaux)